



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
**MAIRIE de VILLEFRANCHE-de-CONFLENT**

**A Villefranche de Conflent, le 1 juillet 2026**

**Objet : Lettre N°2 2026 - Information à la population – Protection des personnes vulnérables  
: inscription au registre communal**

Madame, Monsieur,

La commune accorde une attention particulière à la protection de ses habitants face aux différents risques susceptibles de survenir : canicule, incendie de forêt, inondations, épisodes météorologiques exceptionnels, grand froid ou toute autre situation nécessitant une mobilisation des services communaux.

Afin de pouvoir apporter une aide rapide et adaptée aux personnes qui pourraient en avoir besoin, la mairie tient un registre communal des personnes vulnérables.

Ce registre est destiné aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes isolées, aux personnes dont l'état de santé nécessite une attention particulière, ainsi qu'à toute personne souhaitant être connue des services municipaux afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement en cas de crise.

L'inscription à ce registre permet à la commune d'identifier les personnes susceptibles de nécessiter une attention particulière lors d'un épisode de vigilance ou d'une situation exceptionnelle. En cas de besoin, les services municipaux pourront ainsi prendre rapidement contact avec les personnes inscrites, s'assurer de leur situation et organiser, si nécessaire, l'aide la plus adaptée.

L'inscription est simple, gratuite et confidentielle. Elle peut être réalisée directement à l'accueil de la mairie, aux horaires habituels d'ouverture. Si vous connaissez un proche, un voisin ou une personne susceptible d'être concernée, vous pouvez également l'informer de ce dispositif.

Par ailleurs, la commune a finalisé son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Celui-ci est actuellement en cours d'impression et sera prochainement distribué à l'ensemble des habitants. Il présentera les principaux risques présents sur notre territoire ainsi que les consignes à adopter avant, pendant et après une situation de crise.

La sécurité de chacun est une responsabilité partagée. En vous inscrivant sur le registre communal des personnes vulnérables, vous contribuez à renforcer l'efficacité de l'action municipale en cas de besoin.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Monsieur le Maire et l'ensemble des élus**



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FEUX DE FORÊT

## Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu  
ni barbecue**  
aux abords des forêts



**Pas de cigarette**  
ni de mégot jeté au sol ou  
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux  
sources d'étincelles**  
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible  
contre la maison**  
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un  
début d'incendie,  
je donne l'alerte**  
en localisant le feu  
avec précision



**Je me mets  
à l'abri**  
dans une  
habitation

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](https://feux-foret.gouv.fr)**

#FeuxDeForet

# N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

## Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



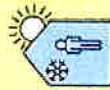
BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
malaise.fr • @santepubliquefrance

# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS

chez vous ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU

sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous  
le corps



Fermez les volets  
et fenêtres



Privilégiez  
les activités douces



Sortez  
parfois



Prenez des nouvelles  
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
malaise.fr • @santepubliquefrance